

EOLIENNES EN MER DIEPPE LE TREPORT (EMDT)

Projet de parc éolien en mer Dieppe Le Tréport

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF, DU 29 MARS 2017 A DIEPPE

Le groupe de travail a duré 2 heures 20 minutes et a réuni 14 participants.

En tribune :

- Le garant de la concertation : Jacques ROUDIER
- Pour la maîtrise d'ouvrage : Christophe LEBLANC, directeur du développement, Aymeric BOYER-VIDAL, directeur financier, Alexandre GUYENNE, analyste financier
- L'intervenant sur le thème de l'atelier : Julien HOSTACHE, directeur général, ENERFIP

Animé par Maud HARRIBEY, EMDT et Alix LE GUYADER, EMDT

Déroulement de l'atelier :

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation du contexte de la réunion
3. Information générale sur le financement participatif
4. Table-ronde sur les attentes vis-à-vis du dispositif
5. Table-ronde sur les attentes vis-à-vis du processus de réflexion
6. Clôture de la réunion

1. Ouverture de la réunion

Christophe LEBLANC, EMDT, remercie les participants pour leur présence et présente le thème et les objectifs de la réunion.

Maud HARRIBEY, EMDT, présente les deux principaux temps de la réunion :

- Une information générale sur le financement participatif ;
- Des échanges et une réflexion commune sur le dispositif de financement participatif du projet de parc éolien en mer.

Elle indique que plusieurs temps d'échange sont prévus tout au long de la réunion.

2. Présentation générale du contexte de la réunion

• **Présentation du projet**

Christophe LEBLANC, EMDT, présente (cf. diaporama) :

- Le cadre et les objectifs du projet (transition énergétique, contribution à la filière industrielle de l'éolien en mer, appels d'offres) ;

- Les porteurs du projet (actionnaires, partenariat avec Adwen). Il précise qu'Adwen, qui était propriété à 100% de Gamesa, sera piloté par Siemens et Gamesa dès que la fusion entre ces deux derniers sera finalisée. L'ensemble des engagements pris par Areva sur le type de turbine et le plan industriel adossé au projet, sera repris suite à cette fusion.
 - Les caractéristiques générales du projet ;
 - Le calendrier du projet ;
 - Les prochaines étapes (enquête publique, rendu des décisions sur les autorisations d'occupation du domaine maritime et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau) ;
 - Les engagements pris suite au débat public de 2015, dont celui d'engager la réflexion sur le financement participatif, à l'origine de l'organisation de la réunion de ce jour.
 - Le garant de la concertation, Jacques ROUDIER.
- **Présentation des objectifs de la réflexion concernant la possible mise en place du financement participatif pour le projet de parc éolien en mer Dieppe et Le Tréport**

Aymeric BOYER-VIDAL, directeur financier EMDT, présente (cf. diaporama) :

- les raisons pour lesquels le MOA a décidé d'engager la réflexion autour de l'ouverture du projet au financement participatif : concrétisation d'un engagement pris suite aux demandes reçues lors du débat public, volonté d'impliquer les riverains à la dynamique du projet, volonté de favoriser les retombées économiques sur le territoire ;
- l'état d'avancement de la réflexion : premières étude préliminaire qui tendent à confirmer l'opportunité de mettre en place une opération de financement participatif¹, sélection d'une plateforme de financement participatif (ENERFIP), concertation avec les acteurs du territoire, au travers de la réunion de ce jour ;
- les étapes à venir : approfondissement des études préalables et confirmation de la faisabilité d'un tel dispositif, confirmation ou infirmation de l'intérêt du territoire pour une telle opération, définition des modalités d'un éventuel dispositif d'ici l'été 2017 ;
- les objectifs de la réunion : expliquer les enjeux d'une éventuelle opération de financement participatif, recueillir les attentes et les recommandations de chacun vis-à-vis du dispositif, impliquer les parties prenantes dans le dispositif.

¹ A noter : L'ouverture au financement participatif d'un projet éolien en mer de cette dimension et à un tel stade de développement (avant mise en service) n'a encore jamais été mise en place, aussi actuellement la faisabilité pleine et entière d'une telle opération reste encore à confirmer.

- Temps d'échanges

Questions posées par les participants	Réponses apportées par EMDT
Pourquoi la puissance installée du parc éolien en mer, estimée à 700 MW au début du projet, a-t-elle été diminuée depuis ?	Lors du premier appel d'offres de 2011, l'Etat avait indiqué dans le cahier des charges la possibilité d'installer jusqu'à 700 MW. A l'issue de l'appel d'offres, le projet n'a pas été attribué. La zone a été de nouveau proposée lors du second appel d'offres de 2013, pour lequel l'Etat a fait le choix de diminuer la puissance possible à installer. La puissance de 500MW est donc l'un des invariants de l'appel d'offres de 2013, auquel a répondu Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport.

3. Information générale sur le financement participatif

- Présentation du financement participatif

Aymeric BOYER-VIDAL, directeur financier EMDT, et Alexandre GUYENNE, analyste financier EMDT, expliquent ce qu'est le financement participatif (cf. diaporama) :

- A quoi sert le financement participatif ;
- Le principe de financement participatif ;
- Le cadre légal du financement participatif ;
- Le développement rapide et continu du financement participatif ;
- Le fonctionnement du financement participatif (campagne de communication préalable, période de collecte, rôle de la plateforme).

Julien HOSTACHE, cofondateur d'ENERFIP, présente (cf. diaporama) :

- Les dates-clés d'ENERFIP ;
- L'équipe d'ENERFIP ;
- Les objectifs et l'identité d'ENERFIP.

- Temps d'échange

Questions posées par les participants	Réponses apportées par EMDT et ENERFIP
Quelle est la durée d'une collecte de financement participatif ?	Une collecte dure en général 2 à 3 mois.

<p>Quelles sont les modalités de remboursement en cas d'échec d'une collecte de financement participatif ?</p>	<p>Lorsqu'une collecte est ouverte, les participants font une souscription sur un compte bloqué, qui ne pourra être débloqué qu'à l'issue de la collecte. A son issue, si l'échec de la collecte est constaté, les contributeurs récupèrent leur souscription, sans frais.</p>
<p>Qui peut participer à la collecte (les citoyens, les associations, les collectivités...)?</p>	<p>La loi française encadre le financement participatif. ENERFIP, en tant que plateforme agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), a l'autorisation de proposer de l'investissement sur des projets d'énergies renouvelables, à des personnes physiques et des personnes morales (dont les associations et les collectivités).</p>
<p>Selon EMDT, il n'y a pas d'exemples comparables de financement participatif en Europe. Quelle est la différence entre des expériences d'investissement citoyen dans des parcs éoliens au Danemark et le projet de parc éolien en mer Dieppe et Le Tréport ?</p>	<p>Au Danemark et aux Pays-Bas, les expériences de financement participatif ont été faites sur des projets plus petits et à des étapes différentes du projet, notamment après la mise en service. A contrario EMDT souhaite ouvrir le financement participatif avant la mise en service du projet.</p>
<p>Comment permettre un accès prioritaire au financement participatif pour les riverains du projet ?</p>	<p>Il est possible de réaliser un phasage de la collecte, avec un premier temps de collecte ouvert exclusivement aux riverains. Par exemple, sur un projet de parc éolien en Ardèche où 100% des contributeurs sont des riverains, le premier mois de collecte a été réservé aux seuls habitants du territoire. Si tout n'avait pas été souscrit, la collecte aurait été élargie à l'échelle nationale au bout d'un mois.</p>

- **Le financement participatif et les projets énergétiques**

Julien HOSTACHE, cofondateur d'ENERFIP, présente (cf. diaporama) :

- L'historique du financement participatif dans les projets énergétiques illustré par plusieurs exemples (parc éolien en mer de Tromsø en Norvège, coopératives de financements de parcs éoliens en Allemagne, projets d'énergie renouvelable aux Etats-Unis et en Angleterre) ;
- Des chiffres clés du financement participatif des énergies renouvelables ;
- Des exemples emblématiques de projets énergétiques ouverts au financement participatif : parc éolien de la Plaine de l'Etantôt (dont 56% financés par les riverains), parc éolien de Saint-George-les-Bains (100% du financement auprès des habitants de la communauté de communes) ;

- Les caractéristiques d'une obligation.

Aymeric BOYER-VIDAL, directeur financier EMDT, présente les orientations du dispositif de financement participatif envisagé à ce stade :

- L'ouverture du financement participatif en amont de la mise en service du projet ;
- La primeur d'accès à l'investissement aux citoyens locaux ;
- La protection de l'investissement du citoyen (un produit financier peu risqué avec un niveau de garantie élevé sur le capital).

- **Temps d'échange**

Questions posées par les participants	Réponses apportées par EMDT et ENERFIP
Quel rôle peut-on donner aux collectivités dans une opération de financement participatif ? Peut-on distinguer le financement des collectivités de celui des citoyens et des entreprises ?	Les collectivités peuvent être contributrices, mais au même titre que les citoyens.
Y-a-t-il un plafond maximum par contributeur ?	Il est possible de définir un plafond maximum par contributeur. Celui-ci est fixé généralement en fonction des caractéristiques du territoire du projet, en s'appuyant en amont sur des discussions avec les différentes parties-prenantes.
Comment est-il possible de reverser des intérêts aux investisseurs, dans la mesure où le financement participatif a lieu avant la mise en service du projet, donc avant qu'il ne commence à dégager des revenus ?	Une tranche du financement du projet provient du marché bancaire. Le financement participatif permettrait aux citoyens de se substituer aux banques pour une partie de cette tranche. Ils deviendraient alors prêteurs vis-à-vis du projet et bénéficieraient de versements d'intérêts <i>ad hoc</i> par le projet, correspondant à des économies de frais financiers et non de revenus.

4. Table-ronde sur les attentes vis-à-vis du dispositif

Les participants sont invités à s'exprimer en réponse à cinq questions :

- Quelles opportunités une telle opération ouvrirait-elle pour le territoire ?
- Quelles limites verriez-vous à une telle opération ?
- Selon vous, dans quelle mesure les habitants du territoire pourraient être intéressés par une telle opération ?
- Selon vous, quelles seraient les conditions de réussite d'une telle opération ?
- Selon vous, quel(s) message(s) une telle opération devrait-elle porter? Et quelle forme de communication suggèreriez-vous pour informer le public à ce sujet ?

Questions posées par EMDT	Avis et propositions apportées par les participants
<p>Opportunités du financement participatif pour le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Donner une nouvelle image des énergies renouvelables. . Permettre aux citoyens de bénéficier directement des retombées économiques du projet de parc éolien en mer. . Un enjeu démocratique : donner aux citoyens la possibilité d'investir et de supporter un projet auquel ils sont sensibles. . Opportunité de reparler du projet à la population au sens large et de lui donner davantage de visibilité, de rappeler l'échéance de la mise en service du parc (2021), de montrer que le projet est toujours vivant.
<p>Limites du financement participatif pour le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Définir la place des collectivités dans le dispositif : le projet de Dieppe Le Tréport est d'intérêt national, les collectivités pourraient avoir des difficultés à justifier d'investir des fonds publics locaux dans un projet national. En revanche, elles peuvent conseiller les citoyens sur les projets sur lesquels reverser une part des bénéfices. . La différence d'échelle entre le montant (<2 millions d'euros) qui pourrait venir du financement participatif et les 2 milliards d'euros de coût global du projet.
<p>Intérêt des habitants pour le financement participatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Les habitants seront surpris par une telle démarche, encore nouvelle pour ce territoire. . Les habitants seront intéressés par cette démarche, pour s'impliquer dans le projet éolien, du fait de la forte culture industrielle locale et des retombées économiques attendues derrière un tel projet industriel . Les habitants seront intéressés par cette démarche pour participer concrètement à la transition énergétique . Certains habitants peuvent être avant tout intéressés par l'aspect pécuniaire.
<p>Conditions de réussite d'une opération de financement participatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Être précis sur l'usage qui sera fait de cet investissement : en expliquant l'objectif poursuivi par le maître d'ouvrage avec une telle démarche et en définissant clairement le(s) objet(s) que le financement participatif va servir à financer. Il faudrait flécher l'investissement sur une partie du projet de parc éolien en mer qui soit concrète. . Envisager qu'une partie des bénéfices soit investie sur d'autres projets locaux, par exemples : d'autres projets d'énergie renouvelable, un fond de lutte contre la précarité énergétique, etc. ; Définir une gouvernance qui pourrait choisir sur quels projets/quels fonds une partie des gains pourrait être dirigée². . Être transparent sur l'affectation des fonds. . S'appuyer sur les réseaux existants locaux : réseau de l'économie sociale et solidaire, associations, habitants des écoquartiers de Dieppe, banques coopératives (NEF, Crédit coopératif), clients d'ENERCOOP... Par exemple : les associations peuvent jouer un rôle de relais d'information. . Ajuster le montant minimum de contribution de sorte que celui-ci ne soit pas trop élevé, afin de faciliter l'accès à cet investissement.

² A noter : *A priori* offrir la possibilité pour les contributeurs de réinvestir tout ou une partie de leurs intérêts perçus dans un autre projet ne rentre pas dans le mandat d'EMDT.

<p>Messages à porter, modalités de communication vis-à-vis du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Le message devrait porter sur la contribution des investisseurs à la transition énergétique. . Le message devrait porter sur la contribution des investisseurs à un grand projet industriel, porteur de dynamisme économique local. . Le message devrait porter sur les retombées monétaires pour les investisseurs. . Il faudra clarifier les raisons pour lesquelles le maître d'ouvrage souhaite lancer une telle opération. . Communiquer en s'appuyant sur les associations et leur réseau (mailing, réseaux sociaux).
---	---

Julien HOSTACHE, cofondateur d'ENERFIP, précise que le montant minimum de contribution pourrait être de 10 euros, 100 euros ou autre. Il n'y a pas de contrainte législative à ce sujet. Il explique qu'il est possible réglementairement de proposer aux investisseurs de flécher tout ou partie des intérêts qu'ils perçoivent vers des associations locales, des projets d'intérêts généraux. Toutefois, cette partie « post-collecte » dépend de la plateforme et non du porteur de projet.

Aymeric BOYER-VIDAL, directeur financier EMDT, précise que le montant du financement du projet attribué au financement participatif n'a pas encore été défini. Il dépendra aussi des possibilités du territoire.

5. Table-ronde sur les attentes vis-à-vis du processus de réflexion

Les participants sont invités à s'exprimer en réponse à trois questions :

- Selon vous, sur quels sujets/quels éléments de la réflexion préalable une consultation des parties prenantes locales serait-elle souhaitable ?
- Selon vous, quelles parties prenantes locales devraient être associées à la réflexion autour de ce dispositif ?
- Sous quelle forme suggérez-vous d'associer les parties prenantes du territoire au processus de réflexion (groupe de travail, information régulière sur internet...) ?

<p>Sujets de réflexion préalable</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Aborder lors de la prochaine réunion les modalités précises du dispositif pour le projet de Dieppe et Le Tréport.
<p>Parties prenantes à associer</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Les collectivités . Les associations de consommateurs . Les pêcheurs . Les clubs d'investissement citoyen
<p>Association des parties prenantes au processus de réflexion</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Un groupe de travail par trimestre . Prévenir largement en avance de la date de la réunion du groupe de travail

Christophe LEBLANC, EMDT, précise que toutes les communes littorales concernées par le projet, ainsi que les Régions et les Départements, ont été conviés à cette réunion.

Il indique que la date de la prochaine réunion du groupe de travail sera donnée 4 à 6 semaines à l'avance.

6. Clôture de la réunion

Christophe LEBLANC, EMDT, relève les principaux points qui ressortent des échanges :

- La région Normandie a trois projets d'éolien en mer sur son littoral. Le parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport serait le premier projet français à lancer une opération de financement participatif ;
- EMDT a souhaité associer les parties prenantes dès le départ de cette réflexion ;
- Beaucoup de questions ont été posées, dont un certain nombre portent sur la nature du produit, qui reste encore à définir à ce stade. On relève notamment des questions sur :
 - o les participants potentiels au financement participatif (collectivités, associations, entreprises, citoyens),
 - o le phasage de l'opération dans le temps et dans l'espace,
 - o la possibilité de rapporter l'investissement participatif à un objet concret (ex : études, quelque chose qui se voit),
 - o la possibilité de proposer aux investisseurs de réorienter tout ou partie de leurs intérêts, une fois ceux-ci versés, vers un autre projet (ex : projet associatif, lutte contre la précarité énergétique, etc.)
 - o les droits autres que monétaires dont disposeront les investisseurs vis-à-vis du projet
- Les participants ont montré beaucoup de curiosité et d'intérêt pour le financement participatif ;
- Les acteurs locaux pourraient être des relais d'information vers le grand public, lors du lancement de l'opération de financement participatif ;
- La culture entrepreneuriale et industrielle locale est importante et laisse apparaître une appétence du territoire pour ce type de projet.

Il indique qu'un retour sera fait aux participants avant l'été 2017 sous la forme d'une nouvelle réunion. Avant cela, le compte-rendu des échanges leur sera transmis. Il sera aussi mis en ligne sur le site internet du projet, tout comme les diaporamas qui ont été présentés.